

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2504

23 décembre 2009

SOMMAIRE

Alpha Luxembourg S.A.	120165	MB Diffusion 2000 SA	120162
Arbeit International S.A.	120161	Müller Trade AG	120186
Aricent Holdings Luxembourg	120147	NT Human Services Investments S.A. ..	120168
Athena Paint Investments S.A.	120169	Partecipazioni Bingogest S.A.	120154
Bairlinvest S.A.	120146	Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l.	120154
Beach Group SLF, Luxembourg Branch	120153	Posal S.A.	120164
Biagiotti International S.A.	120153	Pref Management Company S.A.	120168
Bingo Sud S.A.	120153	Pro-Com Studio S.A.	120165
Castro Finance S.à r.l.	120146	Pro-Move S.à r.l.	120152
Cents SA	120171	Redwood Group PLP 1	120169
Château Campenoy Holding S.A.	120152	Redwood Group PLP 2	120170
Ecully PropCo S.à r.l.	120167	Redwood Moscow Warehouses	120170
Eureka Travel S.A.	120162	Remafin Invest S.A.	120166
Eurokrono S.A.	120192	Schema Base S.A.	120154
European Logistics Feeder S.C.A.	120161	SHCO 12 S.à r.l.	120177
Grevillea Holding S.A.	120146	SHCO 13 S.à r.l.	120173
GWM Renewable Energy S.A.	120149	Sinta S.à r.l.	120168
Hamilton Holding S.A.H	120184	Sinta S.à r.l.	120168
H-Equity Sàrl SICAR	120182	Société Immobilière BELLEVUE S.à r.l.	120164
Herinvest S.A.	120171	Sogepetrol	120192
Hexagon World S.A.	120192	Sogex S.A.	120172
Ingenico Investment Luxembourg S.A. ..	120171	Sunreef Group S.à r.l.	120167
Intelligenti Pauca S.A.	120166	ThalassaVita Centre Esthétique, s.à r.l. .	120161
iprolux S.à r.l.	120187	Totkamys Holding S.A.	120172
KORAB Investments S.A.	120167	Trident Holding	120185
KORAB Investments S.A.	120192	Umbrella Investments S.à r.l.	120166
Kreuzgruendchen SA	120164	Van Lanschot Umbrella Fund	120188
Lipp S.à r.l.	120182	Velacorp S.à r.l.	120169
LNR Arman S.à r.l.	120170	Westeschgaard 2 Sàrl	120164
Ludovica Invest S.A.	120171		
Lynxis S.A.	120165		

Castro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.100.000,00.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.786.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des gérants de la société adoptée le 1^{er} décembre 2009 que:

1. Il est décidé de transférer le siège social de la société au 37, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009152828/15.

(090185415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Grevillea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.698.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 1^{er} décembre 2009 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152833/16.

(090185160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph WINANDY demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Luxembourg, au poste d'administrateur pour une durée de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL à Luxembourg pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Extrait sincère et conforme

BAIRLINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152889/23.

(090185467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 116.292.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Aricent Holdings (Gibraltar) Limited" (formerly "SD Holdings Limited"), a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Registry of Companies of Gibraltar under registration number 96790, having its registered office at 206, Main Street, Gibraltar,

here represented by Ms. Nathalie HERZEELE, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto, USA, on 9 November 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Aricent Holdings Luxembourg" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.292, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2006 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1354, dated 13 July 2006. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 March 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 987, dated 12 May 2009.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred forty-one thousand one hundred seventy-five euro (EUR 441,175.-) so as to raise it from its current amount of four million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 4,558,825.-) up to five million euro (EUR 5,000,000.-) through the issue of seventeen thousand six hundred forty-seven (17,647) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The seventeen thousand six hundred forty-seven (17,647) new shares are subscribed by "Aricent Holdings (Gibraltar) Limited", prenamed, and have been paid up by a contribution in kind consisting of the assignment to the Company of (i) a claim of an amount of one million nine hundred and eighty thousand US dollars (USD 1,980,000.-) that Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, prenamed, holds against the Company, (ii) a claim of an amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) that Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, prenamed, holds against the Company, and (iii) a claim of an amount of four million five hundred thousand US dollars (USD 4,500,000.-) that Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, prenamed, holds against the Company. As a result of such contribution, the claims cease to exist by amalgamation (*confusion*).

The contribution of seven million four hundred and eighty thousand US dollars (USD 7,480,000.-) by Aricent Holdings (Gibraltar) Limited is valued at four million nine hundred ninety-two thousand one hundred fifty-two euro (EUR 4,992,152.-) based on the Euro foreign exchange reference rate of the European Central Bank as at 9 November 2009 which was set at USD 1 equalling EUR 0.6674 and consists in four hundred forty-one thousand one hundred seventy-five euro (EUR 441,175.-) for the capital and four million five hundred fifty thousand nine hundred seventy-seven euro (EUR 4,550,977.-) for the share premium account.

The proof of the existence, of the value and of the free transferability of the above contribution results from the balance sheet of Aricent Holdings (Gibraltar) Limited as at 10 November 2009 and from a certificate of Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, to which such balance sheet is attached. This certificate will remain annexed to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at five million euro (EUR 5,000,000.-), represented by two hundred thousand (200,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Aricent Holdings (Gibraltar) Limited" (anciennement "SD Holdings Limited") une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 96790, ayant son siège social à 206, Main Street, Gibraltar,

ici représentée par Mademoiselle Nathalie HERZEELE, L.L.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Palo Alto, USA, le 9 novembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "Aricent Holdings Luxembourg" (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.292, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1354, le 13 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 987, daté du 12 mai 2009.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante et un mille cent soixante-quinze euros (EUR 441.175.-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 4.558.825.-) à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) par l'émission de dix-sept mille six cent quarante-sept (17.647) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les dix-sept mille six cent quarante-sept (17.647) parts sociales ont été souscrites par Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, susnommée, et ont été entièrement payées moyennant un apport en nature consistant en une cession à la Société (i) d'une créance d'un montant total de un million neuf cent quatre-vingt mille dollars US (USD 1.980.000,-) qu'Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, susnommée, détient à l'encontre de la Société, (ii) d'une créance d'un montant total de un million de dollars US (USD 1.000.000,-) qu'Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, susnommée, détient à l'encontre de la Société, et (iii) d'une créance d'un montant total de quatre millions cinq cent mille dollars US (USD 4.500.000,-) qu'Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, susnommée, détient à l'encontre de la Société. Par conséquent, les créances sont éteintes par effet de confusion.

La valeur totale de l'apport d'un montant de sept millions quatre cent quatre-vingt mille dollars US (USD 7.480.000.-) est évaluée à quatre millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante-deux euros (EUR 4.992.152) sur base du taux de change de la Banque Centrale Européenne au 9 novembre 2009 qui a été fixé à USD 1 pour EUR 0,6674 et consiste en quatre cent quarante et un mille cent soixante-quinze euros (EUR 441.175.-) pour le capital social et quatre millions cinq cent cinquante mille neuf cent soixante-dix-sept euros (EUR 4.550.977.-) pour la prime d'émission.

La preuve de l'existence, de la valeur et de la cessibilité de l'apport susmentionné résultent du bilan d'Aricent Holdings (Gibraltar) Limited en date du 10 novembre 2009 et d'un certificat d'Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, auquel ce bilan est annexé. Le certificat susmentionné restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représentée par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13649. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152841/125.

(090185670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

GWM Renewable Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.597.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme PALLAVICINI GROUP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 101.148,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GWM RENEWABLE ENERGY S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société a encore pour objet toutes recherches, vérifications et mises à disposition d'informations de nature économique, financière, commerciale et autre dans le domaine des prestations de services de tiers effectués pour compte de clients de la société, la mise en place de services de monitoring de patrimoines ou autres valeurs matérielles, et généralement toute autre opération ou activité permettant directement ou indirectement la réalisation de son objet social visant à aider ses clients à mieux surveiller et suivre l'évolution d'avoirs patrimoniaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société anonyme PALLAVICINI GROUP S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Gabriele BARTOLUCCI, juriste, né à Luxembourg, le 9 juillet 1969, demeurant à L-1426 Luxembourg, 53, rue Henri Dunant;

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

- La société anonyme EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES AND INFORMATION TECHNOLOGY S.A., en abrégé EASIT S.A., ayant son siège social à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, R.C.S. Luxembourg numéro B 107.817.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE/2009/4393. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154128/145.

(090187109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pro-Move S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.716.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 6 novembre 2009 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société PRO-MOVE S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Ralph SCHUSTER, moniteur sportif, demeurant à L-3360 Goetzingen, 22, rue de Windhof: cent parts sociales	100
Total: CENT parts sociales	100

Livange, le 06/11/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009152842/19.

(090185347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Château Campenoy Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 51.793.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1^{er} juin 2009

L'an deux mille neuf, le premier juin, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Ernst LOHMEIER, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,
- Madame Monika LOHMEIER-SPIESS, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Monsieur Ernst LOHMEIER, est également nommé président du conseil d'administration.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Ernst LOHMEIER, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss, (Président)
- Madame Monika LOHMEIER-SPIESS, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

Le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

120153

Luxembourg, le 1^{er} juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009153063/35.

(090185361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Beach Group SLF, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.563.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1^{er} novembre 2009

- Le conseil d'administration a décidé de clôturer sa succursale luxembourgeoise, Beach Group SLF, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2009.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152844/16.

(090185435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Bingo Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.836.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2009, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société BINGO SUD S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009152850/14.

(090185743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Biagiotti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.746.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 03 août 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Fabio VIRGILII et Koen LOZIE, Administrateurs de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés,

né le 16 février 1946 à Ettelbrueck

demeurant 92, rue de l'Horizon,

L-5960 Itzig

au poste d'Administrateur de la société pour une période d'un an.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31.12.2009.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire HRT pour une période d'un an.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152885/24.

(090185446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Schema Base S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.837.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2009, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société SCHEMA BASE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009152852/14.

(090185745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Partecipazioni Bingogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.834.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2009, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société PARTECIPAZIONI BINGOGEST S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009152853/14.

(090185749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.540.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine on the twentieth of November.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Pitney Bowes Global Limited, a private limited company formed under the laws of England and Wales, with registered office at The Pinnacles, Harlow, Essex, CM 19 5BD, United Kingdom registered with the Companies House, under number 04013368,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association

(hereafter the "Articles"), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The name of this Company shall be: "Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 5 Registered office. The registered office of the Company is situated in Windhof.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law.

6.2 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners shall appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A or category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A or B managers, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A or B.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as injustice, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings is not mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not to be shareholder, in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty first of December 2010.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Pitney Bowes Global Limited, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand four hundred shares (12,400) of one Euro (EUR 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred and fifty Euros (1,350.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following manager:

- Mr Gerard Willsher, lawyer, born on January 4, 1967 in Chelmsford, United Kingdom with professional domicile at Pitney Bowes, Elizabeth Way, Harlow, Essex, CM19 5BD, United Kingdom;

2. The registered office of the Company shall be established at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Pitney Bowes Global Limited, une société à responsabilité limitée constitué conformément au droit anglais, ayant son siège social au The Pinnacles, Harlow, Essex, CM 19 5BD, Royaume-Uni, inscrite à la Companies' House, sous le numéro 04013368,

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que

modifiée {ci-après "la Loi"}, ainsi que par les présents statuts de la Société {ci-après "les Statuts"}, lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles particulières qui s'appliquent à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 5 Siège social. Le siège social est établi à Windhof.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégories A et B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut demander que les comptes intérimaires soient revus par un auditeur indépendant.

- Le paiement est effectuée une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas en menacés.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas

qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14 Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Pitney Bowes Global Limited, prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cent cinquante Euros (1.350,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par le gérant suivant:

- M. Gérard Willsher, juriste, né le 4 janvier 1967, à Chelmsford au Royaume Uni ayant son domicile professionnel à Pitney Bowes, Elizabeth Way, Harlow, Essex, CM19 5BD, Royaume Uni;

2. Le siège social de la Société est établi au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49824. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication Mémorial C, Recueil des Sociétés.

Luxembourg, le 3 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009153254/350.

(090186019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Arbeit International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.838.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 26 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, de la société ARBEIT INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, a été dénoncé le 31 octobre 2005.

Ce même jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline BOTTAZZO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour Extrait conforme

M^e Céline BOTTAZZO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152855/20.

(090185455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

ThalassaVita Centre Esthétique, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 18A, Elwengerwee.

R.C.S. Luxembourg B 108.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009152856/13.

(090185402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 29 mai 2009

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Mr Fabrice Meunier et de Madame Catherine Baudhuin, en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société, avec effet immédiat.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Guillaume Spinner, né à Clamart (France) le 20 décembre 1973, résidant au Cœur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris (France);

- Madame Marie-Hélène Lamarque, né à Talence (France) le 10 mai 1959, demeurant au Cœur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

120162

Pour European Logistics Feeder S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152941/21.

(090185707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

MB Diffusion 2000 SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.879.

—
EXTRAIT

Par jugement du 26 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, de la société MB DIFFUSION 2000 S.A., dont le siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, a été dénoncé le 21 décembre 2005.

Ce même jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline BOTTAZZO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour Extrait conforme

M^e Céline BOTTAZZO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152857/19.

(090185457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Eureka Travel S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Planete Travel.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.201.

L'an deux mil neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUREKA TRAVEL S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre, constituée par acte notarié date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 4 juin 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 18 février 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Modification de l'article 7 des statuts.
3. Modification de l'article 8 des statuts.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société existe sous la dénomination "EUREKA TRAVEL S.A.". Elle pourra exercer son activité d'agence de voyage sous l'enseigne commerciale "PLANETE TRAVEL"."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7**. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8**. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un administrateur-délégué."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, L. TEITGEN et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48161. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009153239/89.

(090186183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Kreuzgruendchen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 92.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009152858/13.

(090185406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Westeschgaard 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 84.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009152859/13.

(090185407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Société Immobilière BELLEVUE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009152860/13.

(090185408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Posal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.954.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 3 juin 2009 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Gilles LAMBOTTE, Joakim LEHMKUHL et Urs HODLER et le mandat du Commissaire aux Comptes, Euraudit Sàrl, pour une nouvelle durée de un an.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2009.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152878/15.

(090185075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pro-Com Studio S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.535.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 26 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, de la société PRO-COM STUDIO S.A., dont le siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, a été dénoncé le 22 février 2006.

Ce même jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline BOTTAZZO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour Extrait conforme
M^e Céline BOTTAZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2009152861/20.

(090185459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Alpha Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.240.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009152862/10.

(090185413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Lynxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2009

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur de Mme Michelle Georges Scholastique, administratrice, demeurant à L-7594 Beringen, 17 rue des Noyers.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer les mandats d'administrateurs et d'administrateurs-délégués de Monsieur Sword Jack Michael, administrateur de sociétés, demeurant à L-7594 Beringen, 17 rue des Noyers et de Mme Marie-Paule Coryn, administratrice, demeurant à B-9550 Herzele, Kauwstraat 79A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs à un.

120166

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur unique Monsieur Sword Jack Michael, administrateur de sociétés, demeurant à L-7594 Beringen, 17 rue des Noyers, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

La durée de son mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009152905/24.

(090185537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Remafin Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.093.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 26 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, de la société REMAFIN INVEST S.A., dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, a été dénoncé le 1^{er} mars 2006.

Ce même jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline BOTTAZZO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour Extrait conforme
M^e Céline BOTTAZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2009152863/20.

(090185462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 167.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.447.

Le bilan du 20 décembre 2007 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009152864/14.

(090185419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Intelligenti Pauca S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.160.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 26 novembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, de la société INTELLIGENTI PAUCA S.A., dont le siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, a été dénoncé le 10 mai 2005.

Ce même jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline BOTTAZZO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour Extrait conforme

M^e Céline BOTTAZZO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152865/20.

(090185463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Sunreef Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.899.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, United International Management S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 avril 2009 - avec effet au 27 mars 2009 - entre SUNREEF GROUP S.à r.l., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et United International Management S.A., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 03 Décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SUNREEF GROUP S.à r.l.

L'Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009152866/16.

(090185582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

KORAB Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.201.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, United International Management S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 7 juillet 2009 - avec effet au 27 avril 2009 - entre KORAB INVESTMENTS S.A., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et United International Management S.A., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 03 Décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KORAB INVESTMENTS S.A.

L'Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009152867/16.

(090185588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Ecully PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.131.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.742.

En date du 23 décembre 2008, la société TMW Pramerica Property Investment GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit allemand, ayant son siège social au 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du Tribunal de première instance de Munich sous le numéro B149356, a cédé l'intégralité des parts sociales de la société Ecully PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112742, à la société EuroYield Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144214.

Suite à cette cession, l'entière propriété du capital social de la Société est détenue par EuroYield Holding I S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Oliver MAY / Andrea MARIANI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009153061/22.

(090185403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.030.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, United International Management S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 avril 2009 - avec effet au 24 mars 2009 - entre NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et United International Management S.A., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 03 Décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009152868/16.

(090185590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Sinta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152869/11.

(090185424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Sinta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152870/11.

(090185428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'actionnaire unique de PREF Management Company S.A. a décidé par voie de résolutions circulaires en date du 9 Septembre 2009 d'accepter les lettres de démission de Monsieur Andrew Jones, Monsieur William Gilson et Monsieur Andrew Smith de leurs fonctions d'administrateurs en date du 28 Août 2009.

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs A:

Monsieur Valentine Beresford, British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni,

Monsieur Philip Martin, British Land Fund Management Ltd, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni,

Monsieur Alfonso Cuesta, British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2^{ème} étage, 28006 Madrid, Spain,

Administrateurs B:

Monsieur Jorge Perez Lozano, TMF Management Luxembourg S.A., 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Monsieur Robert Jan Schol, TMF Management Luxembourg S.A., 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Madame Polyxeni Kotoula, TMF Management Luxembourg S.A., 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Madame Coralie Villaume, Pillarlux Holdings S.A., 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour PREF MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009153178/27.

(090185660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Velacorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.822.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, United International Management S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 7 juillet 2009 - avec effet au 27 avril 2009 - entre VELACORP S.à r.l., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et United International Management S.A., ayant son siège au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 03 Décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VELACORP S.à r.l.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009152871/16.

(090185585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Redwood Group PLP 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152872/12.

(090185429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Athena Paint Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 18.723.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, des actionnaires de la société anonyme ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A. tenue extraordinairement en date du 28 mars 2008 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Monsieur Trevor STARKE, directeur financier, demeurant 8 Little Fillan, Prunus Avenue, Sandton, Afrique du Sud, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société, à compter du 1^{er} avril 2008, en remplacement de Monsieur C. J. Sinclair, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

- Les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Conseil d'administration

Whitney Fearnhead

Peter J. Milne

Trevor Starke

Commissaire aux comptes

DELOITTE S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour extrait conforme

W. FEARNHEAD

Administrateur

Référence de publication: 2009153211/27.

(090185171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Redwood Group PLP 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152874/12.

(090185431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Redwood Moscow Warehouses, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152876/12.

(090185432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 novembre 2009

En date du 23 novembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

120171

Pour extrait analytique conforme
Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2009152920/18.

(090185044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.149.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 octobre 2009

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
Président / Administrateur

Référence de publication: 2009152879/13.

(090185081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Ludovica Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.146.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 octobre 2009

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. WINANDY / K. LOZIE
Président / Administrateur

Référence de publication: 2009152880/13.

(090185078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Ingenico Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.512.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2009 à 14h00 à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:
UNCOS, 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg
pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
P. LAZARE / J.M. THIENPONT
Président / Administrateur

Référence de publication: 2009152881/15.

(090185082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Cents SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 98.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009152886/13.

(090185382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Sogex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.525.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 octobre 2009 à 09.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Joseph WINANDY et Monsieur Pierre DELHAIZE. L'assemblée décide de nommer Monsieur Koen LOZIE, résident au Luxembourg, 18 rue des sacrifiés, L-8356 GARNICH, en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Pierre SCHILL.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2010.

Extrait conforme
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009152882/19.

(090185084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Totkamys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.274.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 26 novembre 2009:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:
 - Monsieur Eric Magrini, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Monsieur Xavier Soulard, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011:
 - Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
 - Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2011.
- 4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011.
- 6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOTKAMYS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152875/35.

(090185709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

SHCO 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.527.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the tenth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted to the registration authorities.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 13 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of a shareholder may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his share holding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory, including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and nine.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares. The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336,

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes et sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SHCO 13 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,
prédésignée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009152762/229.

(090185510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

SHCO 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.526.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the tenth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted to the registration authorities.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 12 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of a shareholder may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his share holding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and nine.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A.,

prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares.

The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336,

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zenon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes et sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SHCO 12 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

prédéterminée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009152763/230.

(090185502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

H-Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.003.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 octobre 2009

Résolution:

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2009:

Conseil de gérance:

MM. Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant et président;

Armand de Biase, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant;

Maurizio Carfagna, employé privé, demeurant professionnellement 19 Via Carlo Botta I - 20135 Milan (Italie), gérant;

Réviseur d'entreprises:

H.R.T. Révision S.A., 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009152990/27.

(090185170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

—
In the year two thousand and nine, on the eleventh of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- "ERE III - N°2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of two proxies, hereto annexed.

Such appearing parties are the sole partners of "LIPP S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147856, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1720 of 7 September 2009. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 October 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of thirteen thousand four hundred and nine pounds sterling (13'409.- GBP) so as to raise it from its amount of thirty-six thousand two hundred and twenty-five pounds sterling (36'225.- GBP) up to an amount of forty-nine thousand six hundred and thirty-four pounds sterling (49'634.- GBP) by the issue of thirteen thousand four hundred and nine (13'409) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The thirteen thousand four hundred and nine (13'409) new shares have been subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l.", previously named.

The other shareholder waives his preferential subscription rights.

The newly issued ordinary shares will be fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of thirteen thousand four hundred and nine pounds sterling (13'409.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at forty-nine thousand six hundred and thirty-four pounds sterling (49'634.- GBP) divided into forty-nine thousand six hundred and thirty-four (49'634) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

- "Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- "ERE III - N°2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentées par Madame Zivana KRUSIC, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, ci-annexées.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "LIPP S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147856, constituée selon un acte notarié en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1720 du 7 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de treize mille quatre cent neuf Livres Sterling (13.409.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille deux cent vingt-cinq Livres Sterling (36.225.- GBP) à quarante-neuf mille six cent trente-quatre Livres Sterling (49.634.- GBP) par l'émission de treize mille quatre cent neuf (13.409) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.-GBP-) chacune.

Les treize mille quatre cent neuf (13.409) parts sociales nouvelles sont souscrites par "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée.

L'autre associé renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport total de treize mille quatre cent neuf Livres Sterling (13.409.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social souscrit est fixé à quarante-neuf mille six cent trente-quatre Livres Sterling (49.634.- GBP) divisé en quarante-neuf mille six cent trente-quatre (49.634) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13650. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152774/103.

(090185753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Hamilton Holding S.A.H, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 8.180.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le neuf octobre,

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HAMILTON HOLDING S.A.H., une société anonyme ayant son siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

inscrite au RCSL sous le numéro B 8.180,

constituée suivant acte notarié du 21 novembre 1968 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 199 du 30 décembre 1968,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2008, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 289 du 10 février 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Anja Paulissen, demeurant professionnellement à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Vanaudenhove, demeurant à B-3290 Diest.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. toutes les actions de la Société sont présentes ou dûment représentées;
2. les comptes sociaux sont parfaitement connus des actionnaires et sont approuvés par eux.
3. tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux actionnaires;
4. les actionnaires n'ont plus de revendication envers la société.

5. ils ont décidé d'un commun accord de liquider la société avec effet immédiat;

6. Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société.

7. Pour autant que de besoin, Monsieur Philippe VANAUDENHOVE demeurant à B-3290 Diest, 1, Omer Vanaudenhovelaan, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;

8. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

9. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.H.R. SONNENSCHNEIDER, A. PAULISSEN, P. VANAUDENHOVE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3525. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour expédition conforme,

Capellen, le 23 novembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009152775/48.

(090185393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Trident Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 33.119.

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TRIDENT HOLDING, une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-33.119 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 313 du 6 septembre 1990.

L'Assemblée est ouverte à 14.35 heures et présidée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateurs:

1) Monsieur Romain BONTEMPS, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

2) Monsieur Ronald WEBER, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg et

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Ils peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.40 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. LAUER, P. WEILER, M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48583. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009152799/65.

(090185213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Müller Trade AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 96.180.

Im Jahre zweitausendneun, am zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "MÜLLER TRADE AG" mit Sitz in L-9227 Diekirch, Esplanade 50,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 96.180,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain Tholl mit dem Amtswohnsitz in Mersch, am 5. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1467 vom 10. Oktober 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Bianca MÜLLER, Kauffrau, wohnhaft in L-9147 Erpeldange, Parc Welwert 3A. Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtmäßig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9227 Diekirch, Esplanade 50 nach L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange und in diesem Sinne wird Artikel 1, § 2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges".

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 1 §2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges".

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf € 650,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesende, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. MÜLLER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2009. DIE/2009. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Ettelbruck, den 27. November 2009.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009152777/48.

(090185557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

iprolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 144.938.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Klaus Dieter Josef SCHÖMER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54424 Thalfang, Schillerstrasse 4.

Welcher Komparent dem unterzeichneten Notar erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung iprolux S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 144.938 (NIN 2009 2404 073).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notaram 17. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 618 vom 20. März 2009.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile zu je fünfzig Euro (€ 50,-), alle zugeteilt Herrn Klaus Dieter Josef SCHÖMER, vorgenannt.

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Klaus Dieter Josef SCHÖMER überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens zwei hundert fünfzig (250) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft deutschen Rechts OPC cardsystems Gesellschaft für elektronisches Bezahlen mbH, mit Sitz in D-54294 Trier, Diedenhofener Str. 22, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 3903, für den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Die vorgenannte Gesellschaft deutschen Rechts OPC cardsystems Gesellschaft für elektronisches Bezahlen mbH, welche hier vertreten ist durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herr Klaus Dieter Josef SCHÖMER, vorgenannt, welcher erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Die Gesellschaft deutschen Rechts OPC cardsystems Gesellschaft für elektronisches Bezahlen mbH, vertreten wie vorerwähnt, ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Klaus Dieter Josef SCHÖMER erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft deutschen Rechts OPC cardsystems Gesellschaft für elektronisches Bezahlen mbH den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Klaus Dieter Josef SCHÖMER, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft iprolux S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte die jetzige alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft deutschen Rechts OPC cardsystems Gesellschaft für elektronisches Bezahlen mbH, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile zu je FÜNFZIG EURO (€ 50.-), welche integral durch die Gesellschaft deutschen Rechts OPC cardsystems Gesellschaft für elektronisches Bezahlen mbH, mit Sitz in D-54294 Trier, Diedenhofener Str. 22, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 3903, übernommen wurden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. D. J. SCHÖMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1740. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 30. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009152795/60.

(090185530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Van Lanschot Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.199.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November,

Before us the undersigned notary Camille MINES, residing in Capellen,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Van Lanschot Umbrella Fund, SICAV, en liquidation" (the "Fund" or "Company"), (R.C.S. Luxembourg B number 38.199), with registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, incorporated by deed of Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage, on 10.10.1991, published in the Memorial C number 444 of 25.11.1991,

and put into liquidation by deed of the undersigned notary, on 08.07.2009, published in the Memorial C number 1591 of 18.08.2009,

The meeting is presided by Mr. P.J.H. Hermse, with professional address in Mamer.

The chairman appoints as secretary Mrs L. JENKINS-FATONE, with professional address in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr. L.P. Bom, with professional address in Mamer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed ne varietur by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The proxies of the represented shareholders, initialised ne varietur by the appearing parties will also remain attached to the present deed

The convocation letters including the agenda of the meeting have been sent by registered mail.

It results from the said attendance list that out of 244'496 issued shares, 3'607 shares are present or represented.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda

1. To hear and acknowledge the report of the auditors for the period from January 1, 2009 to July 7, 2009.
2. To approve the audited financial statements for the period from January 1, 2009 to July 7, 2009.
3. To grant discharge to the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors") for the performance of its duties for the period from January 1, 2009 to July 7, 2009.
4. To hear and acknowledge the report of the company's auditor on the liquidation.
5. To approve the report of the liquidator on the liquidation.
6. To give discharge to the liquidator for the performance of its duties.
7. To decide on the closure of the liquidation.
8. To decide to keep the records and books of the Fund for a time of 5 years at the former registered office.
9. To note that the deposit in escrow of the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignation.
10. To decide on any other business which be brought before the meeting.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting, having taken notice of the report of the auditors for the period from January 1, 2009 to July 7, 2009, approves this report.

Second resolution

The meeting, having taken notice of the audited financial statements for the period from January 1, 2009 to July 7, 2009, approves this report.

The persons listed page 3 of the Audited Report are still directors of the Fund, but except M. Schotanus, are no more employed by Van Lanschot Bankiers.

Third resolution

The meeting grants discharge to the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors") for the performance of its duties for the period from January 1, 2009 to July 7, 2009.

Fourth resolution

The meeting, having taken notice of the report of the auditor-controller Ernst & Young S.A. with registered office at Munsbach, approves the report of the auditor on the liquidation.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Fifth resolution

The meeting, having taken notice of the report of the liquidator BDO Compagnie Fiduciaire, with registered office at Luxembourg, approves the report of the liquidator on the liquidation.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Sixth resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator for the performance of its duties.

Seventh resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Eighth resolution

The Meeting decides that the records and books of the Fund will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Fund.

Ninth resolution

The Meeting notes that the deposit in escrow of the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignation.

Tenth resolution

Nothing to be discussed.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to approximately € 1.000,-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Mamer, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SICAV VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV, en liquidation, (la "société") ayant son siège social à L-8210, Mamer, 106, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("le Mémorial") numéro 444 du 25 novembre 1991, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 08 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1591 du 18 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur P.J.H. Hermse, demeurant professionnellement à Mamer.

qui désigne comme secrétaire Madame L. JENKINS-FATONE, demeurant professionnellement à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur L.P. Bom, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte

Les lettres de convocation reprenant l'ordre du jour ont été envoyées par voie recommandée.

Il apparaît de la liste de présence que sur les 244.496 actions en circulation, 3.607 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

La présente assemblée étant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour qui sont:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du réviseur pour la période du 1^{er} janvier au 07 juillet 2009;
2. Approbation des états financiers vérifiés pour la période du 1^{er} janvier au 07 juillet 2009;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier au 07 juillet 2009;
4. Présentation et approbation du rapport du réviseur sur la liquidation;
5. Approbation du rapport du liquidateur;
6. Décharge à donner au liquidateur pour son mandat;
7. Décision sur la clôture de la liquidation;
8. Destination à donner aux archives.
9. Acte que les dépôts sous séquestre qui n'ont pas pu être distribués aux ayant-droits seront déposés à la Caisse de Consignation;
10. Décisions quant aux points apparus avant l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du réviseur pour la période du 1^{er} janvier au 07 juillet 2009.

120191

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les états financiers audités pour la période du 1^{er} janvier au 07 juillet 2009.

Les personnes énumérées à la page 3 du rapport du réviseur sont toujours administrateurs du Fonds mais, à l'exception de Monsieur Schotanus, ne sont plus employées par Van Lanschot Bankiers.

Troisième résolution

L'assemblée accorde décharge aux membres du Conseil d'Administration de la société pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier au 07 juillet 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du réviseur sur la liquidation, Ernst & Young S.A., avec siège à Munsbach, approuve ledit rapport.

Le rapport du réviseur sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, la société BDO Compagnie Fiduciaire avec siège à Luxembourg, approuve le dit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du liquidateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Huitième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Neuvième résolution

L'assemblée prend note que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui n'auraient pas pu être distribuées à leurs ayant-droits seront déposées auprès de la Caisse de Consignation.

Dixième résolution

Pas d'autre point apparu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de € 1.000,- sont à la charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.J.H. HERMSE, L. JENKINS-FATONE, LP. BOM, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 30 novembre 2009. Relation: CAP / 2009 /4174. Reçu: soixante-quinze Euros (€ 75,00)

Le Receveur (signé): I. NEU.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Capellen, le 02 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152785/172.

(090185132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Hexagon World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 35, Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 99.458.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152901/10.

(090185258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Sogepetrol, Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.276.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152903/10.

(090185260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Eurokrono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.573.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009152913/12.

(090185187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

KORAB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.201.

- Monsieur Cornelius BECHTEL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a démissionné de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, avec effet au 1^{er} décembre 2009,

- Monsieur Jean FELL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a démissionné de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, avec effet au 1^{er} décembre 2009 et,

- Madame Valérie FISSON, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a démissionné de son mandat d'Administrateur, avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Avec effet au 1^{er} décembre 2009, la société Kohnen & Associés S.à r.l. a mis fin à son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KORAB INVESTMENTS S.A.

Signatures

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009152896/20.

(090185604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.